



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 NOVEMBRE 2011

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce  
quatorzième jour du mois de novembre 2011, à 19 h 30.

Sont présents :  
Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
Monsieur le conseiller André Fournier  
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
Madame la conseillère Diane Larouche  
Madame la conseillère Sandra Gravel  
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :  
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier  
Madame la trésorière adjointe Julie Cloutier  
Madame la greffière adjointe Ginette Audet  
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Douze personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2011
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2011
5. Rapport sur la situation financière et les orientations générales du prochain budget 2012
6. Période de questions sur le rapport présenté par M. le maire, Jacques Marcotte
7. Consultation APR-1170-2011 : hauteur des bâtiments principaux dans la zone 67-H
8. Lecture et adoption règlement 1168-2011: Compensation pour perte de revenus des membres du conseil
9. Avis de correction au règlement numéro 1028-2008
10. Subvention à la Garderie Découverte
11. Amendement à l'entente avec Lotissement Olympia inc. – Phase XI
12. Versement au Club social des bénévoles de la Bibliothèque Anne-Hébert
13. Autorisation à Cyclo-défi Québec
14. Embauche d'une animatrice pour le cours Aménagement paysager
15. Autorisation pour la prévente des billets du Rodéo 2012
16. Demande d'aide financière : Popote et Multi-services



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

17. Demande d'aide financière : Le Chœur de ma Rivière
18. Contrat d'hiver : Gestion André Ferland
19. Autorisation de dépense : Plan préliminaire abri multifonctionnel Parc du Grand-Héron
20. Signature d'un contrat notarié : M. Daniel Bertrand
21. Signature entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Sergent : Déneigement du chemin Tour-du-Lac Sud
22. Ajout de panneaux d'arrêt rue Coloniale
23. Achat d'un analyseur de trafic routier
24. Paiement numéro 2 : Bâtiment des travaux publics
25. Paiement numéro 3 : Bâtiment des travaux publics
26. Directives de changement : Bâtiment des travaux publics
27. Avis de motion : Règlement décrétant les travaux d'installation d'un système de traitement au sable vert à installer au puits P-5
28. Embauche d'un préposé à l'entretien des équipements
29. Demande de certificat d'autorisation : Travaux de réfection d'un talus
30. Surveillance des travaux : Travaux de réfection d'un talus
31. Crédit des intérêts : Gestion santé Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
32. Adoption du règlement 17-2011 de la RRGMRP
33. Adoption du budget de la RRGMRP
34. Octroi d'un contrat pour l'impression du journal Le Catherinois
35. Bordereau de correspondance
36. Remboursement des dépenses de petites caisses
37. Dépôt de la liste des engagements financiers
38. Dépôt de la liste des chèques
39. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
40. Mise en conformité de la réglementation d'urbanisme de la Ville au schéma révisé de la MRC
41. Suivi des dossiers par les élus
42. Autres sujets
43. Période de questions
44. Ajournement au 28 novembre 2011

**Le 28 novembre 2011 – 19 h 30**

45. Dépôt de la 2<sup>e</sup> projection de revenus et dépenses
46. Amendements budgétaires
47. Contrat hortultrice
48. Suivi des dossiers par les élus
49. Autres sujets
50. Période de questions
51. Clôture

*Le quorum étant constaté, la séance de novembre est ouverte.*



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

552-2011                      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Suppression du point 7.

**ADOPTÉE**

553-2011                      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 24 octobre  
2011 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

554-2011                      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2011**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7  
novembre 2011 comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

Monsieur le maire fait rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, comme le prévoit l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

Ce rapport traite des derniers états financiers au 31 décembre 2010. Il fournit des indications préliminaires quant à la situation financière de l'année en cours et il révèle les orientations générales que le conseil entend suivre lors de la préparation du prochain budget pour l'année 2012 et du prochain programme triennal d'immobilisations, lesquels seront adoptés le 19 décembre 2011.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présentation du rapport sur la situation financière est suivie d'une période de questions qui débute à 20 h 12.

La séance est reprise à 20 h 27.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

555-2011

**LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT  
DE COMPENSATION POUR PERTE DE REVENUS  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**REGLEMENT NUMÉRO 1168-2011**

établissant un régime de compensation pour perte de  
revenus des membres du conseil municipal

**ATTENDU** que la municipalité peut, par règlement, prévoir dans quels cas exceptionnels est versée à ses membres une compensation pour la perte de revenus qu'ils subissent lors de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les modalités qui s'y rattachent;

**ATTENDU** que le conseil de la municipalité est d'avis qu'il y a lieu d'adopter un tel règlement, conformément à l'article 30.0.4 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance de ce conseil tenue le 26 septembre 2011, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**ATTENDU** que ce règlement a fait l'objet d'un avis publié dans le journal « Le Catherinois » du 5 octobre 2011;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier

**ET RÉSOLU** que le règlement portant le numéro 1168-2011 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

**Règlement numéro 1168-2011**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** Est versée à un membre du conseil municipal qui se qualifie, une compensation monétaire pour la perte de revenus subie par ce membre lors de l'exercice de ses fonctions.

**ARTICLE 3** Pour se qualifier, le membre du conseil doit subir une perte de revenus d'emploi ou d'entreprise causée directement par la participation du membre du conseil municipal à une activité se déroulant dans le cadre de l'un ou l'autre des événements prévus à l'article suivant.

**ARTICLE 4** Les événements visés par l'article précédent sont les suivants :

1° L'état d'urgence décrété en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., c. S-2.3);

2° Un événement pour lequel est mis en œuvre un programme d'assistance financière conformément à l'article 109 de la loi mentionnée au paragraphe 1°;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

- 3° Dans le cours d'un sinistre, c'est-à-dire un événement grave, réel ou attendu prochainement, causé par un incendie, un accident, une explosion, un phénomène naturel ou une défaillance technique, découlant d'une intervention humaine ou non, qui, par son ampleur, cause ou est susceptible de causer la mort de personnes, une atteinte à leur sécurité ou à leur intégrité physique ou des dommages étendus aux biens;
- 4° Le déroulement d'une activité protocolaire tenue sur le territoire de la municipalité, ayant comme objet la visite d'un ministre du gouvernement québécois, canadien ou étranger, d'un membre du clergé détenant un poste d'évêque ou l'équivalent ou un poste hiérarchiquement supérieur;
- 5° L'assistance à une formation obligatoire en vertu de la loi.

**ARTICLE 5** Le montant maximal auquel a droit un membre du conseil municipal est de 500 \$ par journée.

**ARTICLE 6** Le membre du conseil doit présenter sa réclamation par écrit à la municipalité, accompagnée des pièces justificatives mentionnant l'activité ou l'événement qui donne lieu au paiement, le montant des revenus perdus et le montant de la compensation réclamée.

**ARTICLE 7** La demande de compensation doit être présentée dans les 90 jours de l'activité entraînant la perte de revenus subie.

**ARTICLE 8** Le paiement de chaque compensation doit faire l'objet d'une décision du conseil.

**ARTICLE 9** Le présent règlement est effectif à partir de l'exercice 2011 et il entre en vigueur suivant la loi.

Ont voté pour l'adoption de ce règlement : monsieur le conseiller André Fournier, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot

Ont voté contre : monsieur le conseiller Claude Phaneuf et monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,  
ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2011.

---

MAIRE

---

SECRETAIRE-TRESORIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

**AVIS DE CORRECTION  
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1028-2008**

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'il a modifié le numéro de paragraphe inscrit à l'article 4 du règlement 1028-2008, adopté par la résolution 92-2008.

Par conséquent, l'article 4 du règlement 1028-2008 se lit comme suit :

ARTICLE 4 L'annexe A faisant partie intégrante du règlement numéro 891-2003 est modifié en ajoutant le paragraphe « 25.-» suivant :

**25.-** Des deux côtés de la montée de l'Auberge sur la section montrée par un trait rouge sur le plan, annexé au présent règlement, lequel plan a été préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques en date du 22 février 2008.

556-2011 **REMISE D'UNE SUBVENTION DE 10 000 \$  
À LA GARDERIE DÉCOUVERTE**

**ATTENDU** que la construction de la Garderie Découverte, sise au 151, rue du Levant, est terminée;

**ATTENDU** que les documents nécessaires à l'évaluation de la demande de subvention ont tous été reçus;

**ATTENDU** le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de verser la somme de 10 000 \$ à la Garderie Découverte, sise au 151, rue du Levant, dans le cadre du Programme de crédit de taxes adopté par le règlement numéro 1167-2011.

**ADOPTÉE**

557-2011 **MODIFICATION DE L'ENTENTE  
AVEC LOTISSEMENT OLYMPIA : PHASE XI**

**ATTENDU** l'entente signée avec Lotissement Olympia inc. le 26 octobre 2011 en vertu de la résolution numéro 528-2011;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'apporter deux modifications à cette entente;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil ratifie les deux corrections apportées à l'entente, à savoir :

Article 2 : La dernière phrase de l'article 2 est biffée puisqu'au moment de la signature le plan de lotissement n'avait pas été reconnu comme officiel par les autorités gouvernementales.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

Article 6.2 : L'article 6.2 est biffé puisque, dorénavant, les frais de surveillance des travaux, incluant les frais de laboratoire, sont assumés directement par le promoteur; celui-ci n'a donc plus à déposer une somme d'argent en garantie à la Ville, laquelle défrayait auparavant ces honoraires.

**ADOPTÉE**

558-2011 **APPRECIATION BENEVOLES BIBLIOTHEQUE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de verser la somme de 4 700 \$ au « Club social des bénévoles de la bibliothèque », comme prévu au budget 2011.

La somme est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-30-999.

**ADOPTÉE**

559-2011 **AUTORISATION CYCLO-DEFI QUEBEC**

**ATTENDU** que Cyclo-Défi Québec est un organisme à but non lucratif qui organise un tour cycliste dans la région de Portneuf ;

**ATTENDU** que les profits de cette activité seront versés à la Fondation de cardiologie et de pneumologie de Québec (hôpital Laval) ;

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser, le 19 août 2012, la circulation des cyclistes du Cyclo-Défi de Québec sur les rues mentionnées dans leur correspondance du 16 octobre 2011 ainsi que l'utilisation de salles au centre socioculturel Anne-Hébert, et ce gratuitement, afin de permettre aux cyclistes de se ravitailler.

**ADOPTÉE**

560-2011 **ENGAGEMENT  
POUR COURS D'AMENAGEMENT PAYSAGER**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'engagement de madame Marie-Josée Bertrand comme animatrice du cours « aménagement paysager » dans le cadre de la programmation des loisirs 2011-2012.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

561-2011           **AUTORISATION PREVENTE RODEO 2012**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature du contrat avec Expo-Cité pour la prévente pour le Rodéo 2012 via le réseau Billetech pour la période de janvier à juillet 2012.

**ADOPTÉE**

562-2011           **DEMANDE POPOTE ET MULTI-SERVICES**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'octroyer une aide financière de 500 \$ à Popote et multi-services pour l'exercice de 2011-2012.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

**ADOPTÉE**

563-2011           **DEMANDE CHORALE LE CHŒUR DE MA RIVIERE**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'octroyer une subvention de 500 \$ à la chorale Le Chœur de ma Rivière pour la venue de la chorale les Voix d'Acadie de Darmouth de Halifax.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-702-27-991 après un virement de 500 \$ du poste budgétaire numéro 02-701-96-991.

L'utilisation gratuite des locaux du centre socioculturel Anne-Hébert pour cette activité est également autorisée.

**ADOPTÉE**

564-2011           **CONTRAT HIVER 2011-2012  
GESTION ANDRE FERLAND**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature de la convention avec Gestion André Ferland pour l'hiver 2011-2012 pour la surveillance du parc de glisse du Grand-Héron.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

La dépense, totalisant 20 548 \$ taxes nettes incluses, est imputée au poste budgétaire numéro 02-701-36-451 après une appropriation de 4 078,15 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de couvrir la portion du contrat de 2011.

De plus, une avance de 700 \$ est consentie à monsieur André Ferland pour un fonds de caisse pour l'opération de la billetterie

**ADOPTÉE**

565-2011

**ABRI MULTIFONCTIONNEL  
PARC DU GRAND-HERON**

**ATTENDU** le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Diane Larouche  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense additionnelle de 632 \$ taxes nettes incluses pour l'élaboration d'un plan préliminaire d'un abri multifonctionnel pour le parc du Grand-Héron.

Cette dépense est imputée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

**ADOPTÉE**

566-2011

**CONTRAT NOTARIÉ :  
MONSIEUR DANIEL BERTRAND**

**ATTENDU** la résolution numéro 520-2008 adoptée le 15 octobre 2008 autorisant la signature d'une option d'achat, par laquelle la Ville acquerrait une bande de terrain de 100 mètres appartenant à M. Daniel Bertrand, dans les 3 ans de la signature de l'option, cette bande de terrain devant servir à des fins d'espace tampon pour faire la transition entre le parc industriel et les zones d'habitation sur le lot 215;

**ATTENDU** que cette option a été consentie en considération de la somme de 5 000 \$ payable à la signature de celle-ci et déductible à la signature de l'acte de vente;

**ATTENDU** l'acte de cession du lot 4 783 688 préparé par Me Mario Boilard;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier, de l'acte de cession du lot 4 783 688, au prix de 60 006,11 \$ dont 5 000 \$ ont été versés à la signature de l'option d'achat.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

567-2011            **ENTENTE AVEC VILLE DE LAC-SERGENT  
DÉNEIGEMENT DU CHEMIN TOUR-DU-LAC-SUD**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente ayant pour objet l'entretien d'hiver par la Ville de Lac-Sergent, du chemin Tour-du-Lac-sud sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour l'hiver 2011-2012.

**ADOPTÉE**

568-2011    **AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT RUE COLONIALE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 530-2011 pour préciser que l'ajout de panneaux d'arrêt obligatoire est autorisé sur la rue Coloniale, à l'intersection de la rue Louis-Jolliet, dans les deux directions.

**ADOPTÉE**

569-2011            **ANALYSEUR DE TRAFIC ROUTIER**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, en date du 11 novembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'achat d'un analyseur de trafic routier de la compagnie TRAFIC Innovation inc. au coût de 7 374 \$, taxes en sus.

La dépense est financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

**ADOPTÉE**

570-2011            **PAIEMENT NUMÉRO 2  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 31 octobre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 2 à « Les Constructions H.G.B. inc. » au montant de 317 482,20 \$ taxes en sus.

Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %.

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

Le versement du chèque à l'entrepreneur est autorisé en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

571-2011

**PAIEMENT NUMÉRO 3  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 8 novembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 3 à « Les Constructions H.G.B. inc. » au montant de 301 973,08 \$ taxes en sus.

Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %.

La dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

Le versement du chèque à l'entrepreneur est autorisé en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2.

**ADOPTÉE**

572-2011

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU** la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 4 novembre 2011 et celle de madame Mélissa Parent, en date du 3 novembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement A-08 et ME-01 pour un montant total de 911,26 \$, taxes en sus.

La somme nécessaire est appropriée du règlement numéro 1158-2011, sous-projet 04.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION  
INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT AU SABLE VERT  
AU PUIS P-5**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'installation d'un système de traitement au sable vert au puits P-5. Le règlement prévoira un emprunt, ainsi que l'appropriation de sommes à même les sommes transférées à la Municipalité dans le cadre du programme « Transfert de la taxe d'accise sur l'essence ».

573-2011

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN  
DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS**

**ATTENDU** que ce conseil, par la résolution numéro 158-2011, a procédé à la formation d'un comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau candidat ou d'une nouvelle candidate au poste de préposé à l'entretien des bâtiments et des équipements;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

**ATTENDU** qu'un concours a été tenu à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise un amendement au contrat de travail des cols bleus afin d'y intégrer le poste préposé à l'entretien des bâtiments et des équipements et opérateur classe 3 et approuve la description de tâches et la grille salariale préparées par le Surintendant aux travaux publics.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'embauche de monsieur Dany Bertrand à ce poste à l'échelon 1 de la grille salariale afférente.

**ADOPTÉE**

574-2011

**DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR LA RÉFECTION D'UN TALUS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder à la réfection d'un talus localisé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, face au 111, rue Laurier, suite à un glissement de terrain;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a mandaté la firme Écogénie pour préparer les plans et devis pour la réfection de ce talus;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser monsieur Benoît Houde, ingénieur, de la firme Écogénie à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande d'autorisation pour la réfection d'un talus localisé en bordure de la rivière Jacques-Cartier, face au 111, rue Laurier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un document signé par un ingénieur attestant, à la fin des travaux, que ces derniers ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée.

**ADOPTÉE**

575-2011

**SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
RÉFECTION D'UN TALUS**

**ATTENDU** le rapport du directeur des Services techniques, M. Martin Careau, en date du 14 novembre 2011;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Écogénie, selon la proposition de service transmise par M. Benoît Houde, ingénieur, en date du 14 novembre 2011, pour procéder à la surveillance des travaux du projet de réfection d'un talus sur la rue Laurier.

Le coût du mandat est établi à 5 800 \$, taxes en sus.

La somme nécessaire pour défrayer cette dépense est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

576-2011

**CRÉDIT DES INTÉRÊTS  
FACTURÉS À GESTION SANTÉ**

**ATTENDU** que Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est un organisme sans but lucratif auquel la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sous-loue des locaux pour les fins pour lesquelles l'organisme a été créé;

**ATTENDU** qu'en date du 14 octobre 2011, l'organisme avait un compte à payer à la Ville, pour lequel des intérêts de 300,55 \$ ont été facturés sur le capital;

**ATTENDU** que l'organisme contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens, en favorisant l'accessibilité à ceux-ci de soins de santé à proximité;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil crédite les intérêts facturés à Gestion santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ce, jusqu'au 31 décembre 2011.

**ADOPTÉE**

577-2011

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 17-2011 AU MONTANT DE 2 058 000 \$  
DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**ATTENDU** que la MRC de Portneuf a mandaté la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf afin qu'elle devienne le gestionnaire désigné d'un site de traitement des boues de fosses septiques comme équipement régional;

**ATTENDU** que la Régie peut assumer une telle responsabilité conformément à l'article 7e) de l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

**ATTENDU** qu'il est urgent de réaliser lesdits travaux de façon à ce que le système soit opérationnel au printemps 2012 étant donné qu'il n'y a plus de site conforme sur le territoire de la Régie;

**ATTENDU** que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier approuve le règlement d'emprunt numéro 17-2011 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 20 octobre 2011.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

578-2011

**ADOPTION DU BUDGET  
DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF**

**ATTENDU** que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, a adopté le 20 octobre 2011 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

**ATTENDU** que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes stipule que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités participantes;

**ATTENDU** que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été fixée à 569 037,22 \$, équivalant à 9,6384 % des revenus des quotes-parts figurant au budget, soit 5 903 850 \$;

**ATTENDU** que la quote-part de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se répartit comme suit :

172 021,99 \$ pour l'enfouissement;

168 458,67 \$ pour la collecte sélective et éco-centre

221 683,41 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles

6 873,15 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le budget 2012 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf comme il a été adopté le 20 octobre 2011 par la Régie.

Montants payés pour l'année 2011 :

154 074,35 \$ pour l'enfouissement;

152 576,78 \$ pour la collecte sélective et éco-centre;

199 072,41 \$ pour la collecte et le transport des matières résiduelles

6 320,55 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

Total 2011 : 512 044,09 \$    Total 2012 : 569 037,22 \$

**ADOPTÉE**

579-2011

**CONTRAT POUR L'IMPRESSION  
DU JOURNAL LE CATHERINOIS**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation lancé auprès de quatre fournisseurs;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions déposé au conseil;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est Imprimerie Budget à 27 696 \$, avant taxes, pour l'impression de 3 200 exemplaires de 12 numéros et de 3 cahiers spéciaux;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'accorder le contrat pour l'impression du journal *Le Catherinois*, de décembre 2011 à novembre 2012, à Imprimerie Budget pour la somme de 31 552,67 \$, incluant les taxes, le tout selon les conditions énumérées au document d'appel d'offres.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

580-2011

**APPROBATION  
DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois d'octobre 2011 et de les rembourser pour un montant total de 135,33 \$.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 9 novembre 2011, laquelle comprend 161 commandes au montant de 129 425,35 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 octobre 2011, laquelle totalise 657 251,63 \$.

581-2011

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER  
DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2011, laquelle totalise la somme de 159 737,80 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS**

Aucun commentaire.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

582-2011

**MISE EN CONFORMITÉ  
DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE LA VILLE  
AU SCHÉMA RÉVISÉ DE LA MRC**

**ATTENDU** que le schéma d'aménagement révisé de la MRC est entré en vigueur en 2004;

**ATTENDU** que ce schéma révisé a été modifié, depuis, à trois reprises, et ce, suite à l'entrée en vigueur des règlements suivants de la MRC : 05-2005, 01-2007 et 08-2009;

**ATTENDU** que la Ville, comme plusieurs autres municipalités locales du territoire de la MRC, n'a pas, à chacune de ces quatre occasions, adopté les règlements de concordance nécessaires pour rendre conforme sa réglementation d'urbanisme locale (dont son plan d'urbanisme) au schéma de la MRC dans les délais prévus par la loi;

**ATTENDU** que la municipalité a obtenu des autorisations pour prolonger les délais en cause, mais que la durée de validité de ces autorisations s'est terminée sans que la municipalité n'ait eu le temps matériel de procéder aux mises en concordance nécessaires de sa réglementation d'urbanisme avec le schéma révisé modifié;

**ATTENDU** que les obligations légales de mise en concordance s'imposant à la Ville conservent leur plein effet malgré ce passage du temps;

**ATTENDU** qu'il est dans la ferme intention de la Ville de procéder à cette mise en concordance;

**ATTENDU** cependant qu'il serait contre-productif et, en fait, impossible pour la Ville d'adopter les règlements de concordance nécessaires, par exemple pour assurer la conformité, aujourd'hui, de sa réglementation d'urbanisme à la teneur du schéma révisé de 2004, compte tenu des effets qu'ont eu, sur le contenu et la portée de ce schéma révisé, les trois règlements modificateurs postérieurs à 2004;

**ATTENDU** en effet, notamment, que certaines dispositions des trois règlements modificateurs du schéma révisé ont abrogé et remplacé certaines dispositions du schéma révisé de 2004 et qu'il est donc impossible de les faire revivre pour, ensuite, procéder à la concordance de la réglementation d'urbanisme de la Ville à ces dispositions abrogées;

**ATTENDU** que, de toute façon, il y a lieu d'éviter le formalisme en l'espèce pour permettre plutôt à la Ville de se doter rapidement d'outils d'urbanisme locaux conformes au schéma révisé tel qu'il existe aujourd'hui;

**ATTENDU** par ailleurs que la Ville considère qu'il est opportun qu'elle profite de l'occasion pour intégrer dans son plan d'urbanisme (et, par conséquent, dans ses divers outils d'urbanisme opposables aux citoyens tels que son règlement de zonage, son règlement de lotissement et les autres règlements de cette nature) la nouvelle orientation stratégique de développement dont s'est dotée la Ville pour la période 2009-2014;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2011

---

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ CE QUI SUIT :**

Que le directeur général de la Ville transmette à la MRC copie de la présente résolution en proposant à cette dernière que la Ville procède par adoption d'un plan d'urbanisme révisé pour rendre sa réglementation conforme au schéma révisé tel qu'il existe aujourd'hui plutôt que par l'adoption, notamment, de quatre règlements de concordance successifs de son plan d'urbanisme;

Que le directeur général indique à la MRC que, sur réception par la Ville d'une résolution de la MRC acceptant cette proposition, la Ville s'engage à procéder à l'adoption d'un plan d'urbanisme révisé dans le sens ci-dessus mentionné, dans les deux mois qui suivront.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Monsieur le maire Jacques Marcotte, monsieur le conseiller André Fournier, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel et monsieur le conseiller Martin Chabot déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

Il est 21 h 21.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

583-2011

**AJOURNEMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'ajourner cette séance au lundi 28 novembre 2011 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21 h 42.

---

JACQUES MARCOTTE  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER